Rue des Wallons 59
4000 LIEGE
04/229.78.70

Liège, le 4 septembre 2023

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Nous espérons que vous avez passé de belles vacances estivales et que rentrée des classes s'est déroulée sereinement.

Nous souhaitons vous informer d'un événement récent qui a un impact sur notre école et sur les mesures que nous devons prendre dès cette rentrée scolaire 2023-2024.

L'an dernier, tous les établissement ont été soumis à un contrôle de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire). Malheureusement, nous avons été en faute dans la gestion des justificatifs d'absences des élèves, en leur accordant une trop grande latitude pour les remettre dans les délais requis. Cette situation nous a placé en infraction avec les normes établies par la DGEO. En conséquence, des sanctions financières ont été prises par madame la Ministre Caroline Désir à l'égard de notre établissement.

Cela signifie que nous serons, dès ce 1er septembre, extrêmement rigoureux dans le suivi des justificatifs d'absences des élèves. Nous vous demandons de bien vouloir coopérer activement en veillant à ce que **tous les justificatifs** *(CM ou justificatifs d'absence)* soient rentrés dans les délais impartis, conformément aux règles en vigueur.

A cette fin, nous nous permettons de vous rappeler quelques règles :

a) Le certificat médical.

Afin qu'un certificat médical soit reconnu comme valable, il faut voir y apparaître obligatoirement, le nom et le prénom du médecin, le nom et le prénom du patient, la date de début de l'incapacité et la durée de celle-ci, la signature et le cachet du médecin, la date du jour de l'examen ainsi que la certification sous libellé *« avoir reçu et examiné ce jour».*
L'an passé, trop de faux certificats médicaux ont circulés et ils ont été identifiés.

La date de rédaction du certificat doit être concomitante avec le début de la période d'absence
Le certificat doit être remis en main propre à l'éducateur(trice) référent ***au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours et, au plus tard, le 4ème jour d'absence dans les autres cas***.

Plus aucun retard ne sera accepté. Si les parents le désirent, le CM peut être envoyé par mail (scan ou photo) à l'éducateur référent, mais toujours dans les délais impartis.

b) Le justificatif d'absence (billet vert dans le journal de classe) :

Les *« mots parentaux »* justifiant une absence doivent rentrés à l'éducateur le jour-même du retour de l'enfant à l'école.

Pour vous aider, voici les adresses mails des éducateurs :

- Monsieur Philippet pour les 1ères, 2èmes année, la section arts, la section industrie graphique et la section électricité : philippet@idbl.be.
- Madame Voncken pour la section bois, la section chauffeurs poids lourds et les 3e TQ électromécanique et la section électricité : voncken@idbl.be.
- Madame Bodart, personne de référence à l'accueil : bodart@idbl.be .

Nous sommes conscients que cette situation peut susciter des inquiétudes et des questions , c'est pourquoi nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous apporter les éclaircissements nécessaires.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de notre entier dévouement.

L'équipe de direction,
N. Fraipont, B. Frix, J. Maschietto, O. Ledain

INSTITUT DON BOSCO Rue des Wallons 59 – 4000 LIÈGE – Matricule N° 251.6.188.052
Téléphone : 04 229 78 70 – Télécopie : 04 229 78 79 – E-mail : directeur@idbl.be
Compte bancaire : BE02 3400 6514 5440